



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 672 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 324 ET AMENDEMENTS RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit;

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2019 au lieu et à l'heure des séances, un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 672 modifiant le règlement numéro 324 et amendements relatifs au traitement des élus municipaux* a été présenté et suivi par l'adoption d'un avis de motion. Que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement.
2. L'adoption du règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 12 février 2019 à 20h00 à la salle communautaire de la mairie de Val-Morin sise au 6120 rue Morin à Val-Morin.
3. Le projet de ce règlement vise à modifier le traitement des élus municipaux de la manière suivante et se résume comme suit;
 - a. La rémunération de base des élus est augmentée de 10 %.

	<i>Actuelle 2018</i>		<i>Proposée</i>	
	<i>Rémunération</i>	<i>Allocation</i>	<i>Rémunération</i>	<i>Allocation</i>
<i>Maire</i>	18 980,16 \$	9 490,32 \$	20 816,52 \$	10 408,44 \$
<i>Conseillers</i>	6 326,64 \$	3 163,20 \$	6 938,76 \$	3 469,20 \$

- b. Le règlement rétroagira au 1^{er} janvier 2019.

Ce projet peut être consulté à la mairie de Val-Morin, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 9^e jour de janvier 2019.

Pierre Delage
Directeur général
